



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

APPEL À PROJETS RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

En 2021, le Festival du « Mois des Climats » s'adapte aux conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID afin d'optimiser nos chances de pouvoir maintenir le programme de manifestations et nous adapter rapidement si besoin.

Nous vous proposons pour cette nouvelle édition les aménagements suivants :

- **Une augmentation de la durée du festival : du 4 juin au 25 juillet 2021**, ce qui nous permettra « d'absorber » un éventuel décalage (sans être dans l'obligation de reporter ou d'annuler) et de permettre aux organisateurs de bénéficier d'une plus grande durée d'exposition, permettant de bénéficier de l'accueil des touristes du mois de juillet.
- **Un dépôt de dossier plus tardif, avant le 21 mai, qui pourra se poursuivre pendant la durée du festival.** Nous organiserons pour cela avec le comité de sélection une validation des dossiers candidats au fur-et-à mesure, pour une modification possible tous les 15 jours à compter du 4 juin. A noter que pour une meilleure organisation et promotion de l'événement, les dossiers « Coup de cœur » et « Coup de pouce » seront attribués en priorité aux dossiers déposés jusqu'au 20 mai.
- **Un programme édité uniquement en ligne, sur notre site internet, afin de permettre souplesse et réactivité pour chacun.** Nous pourrions ainsi modifier le programme en temps réel s'il en est besoin. Cela permettra aussi aux manifestations d'être intégrées plus tardivement, et pendant la durée du festival. Une carte postale d'appel, en version papier, sera tout de même maintenue pour accompagner la diffusion d'affiches, notamment dans les commerces de proximité.
- **Une campagne de communication renforcée en ligne et sur les réseaux sociaux.** Nous vous inviterons pour cela à participer et partager activement les posts générés, en complément de ceux que vous créez vous-même pour promouvoir vos manifestations.
- **Privilégier les manifestations en extérieur et à petite jauge, n'excédant pas 20 à 30 personnes en même temps.** Cela reste dans la philosophie initiale du Mois des Climats.

- **Chaque organisateur devra s'engager à respecter les mesures sanitaires et gestes barrières préconisés par le gouvernant à la période de son événement**

Comme l'an dernier, afin de maintenir un intérêt renouvelé et fidèle du public, nous soumettrons au Comité de sélection uniquement les manifestations conçues pour le Mois des Climats, faisant découvrir le site inscrit au Patrimoine mondial. Toute manifestation proposant une prestation existante (même contenu ou même tarif) ne pourra être prise en considération.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU MOIS DES CLIMATS ?

- **Inviter le public** à une découverte des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO le 4 juillet 2015.
- **Permettre aux habitants et acteurs du territoire** (associatifs, culturels, sportifs, éducatifs, communaux, territoriaux...) **de partager leur regard** sur les Climats du vignoble de Bourgogne.
- **Valoriser les actions et initiatives** mises en place auprès du grand public autour de la notion de Climat.
- **Poursuivre la dynamique de mobilisation populaire.**

COMMENT PARTICIPER ?

LE PRINCIPE

Chaque personne ou structure souhaitant proposer une manifestation pendant le Mois des Climats doit **transmettre son dossier d'inscription de préférence avant le vendredi 21 mai 2021**. Etant donné les conditions sanitaires actuelles, les dossiers de candidature seront acceptés pendant le Mois des Climats. Ils seront examinés tous les 15 jours par notre comité de sélection à compter du 4 juin 2021.

Chaque projet devra répondre aux critères de sélection. Il sera ensuite examiné par le comité de sélection afin d'être labellisé « Mois des Climats ». Chaque projet retenu sera alors intégré au programme officiel.

Parmi les différents projets labellisés, le comité de sélection récompensera les projets particulièrement **innovants et intéressants par un prix « coup de cœur »**. Le comité de sélection désignera également les lauréats du **« coup de pouce »**, c'est-à-dire des projets innovants qui pourront bénéficier d'une aide financière, dans la limite d'une enveloppe globale de 2000€ TTC, pour l'ensemble des projet soutenus.

QUELLE MANIFESTATION PROPOSER ?

Les contenus peuvent être multiples : balade dans les vignes, visite de lieux, activités, carte blanche artistique, exposition, spectacles, dégustations, conférences, visite de domaine, promenades guidées...

N'hésitez pas à nous consulter en amont si vous avez des interrogations. A réception de votre dossier, nous vous contacterons si votre dossier aurait besoin d'être réorienté pour correspondre aux critères du comité de sélection.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Chacun peut proposer une manifestation :

- Associations : culturelles, de loisirs, sportives, etc
- Particuliers
- Entreprises
- Viticulteurs
- Scolaire / périscolaire / extrascolaire
- Structures d'enseignement / de formation / Centre d'information (CRIJ, Dispositif Envie d'agir...)
- Communes / collectivités / institutions
- Professionnels du tourisme et de la médiation
- ... toute personne ayant envie de faire connaître les Climats !

LES CRITERES DE SELECTION

Pour pouvoir participer, chaque dossier devra répondre aux critères suivants :

- Proposer un évènement spécialement organisé dans le cadre du Mois des Climats
- Contribuer à une meilleure connaissance des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Etre relié à au moins un des domaines d'engagements de la Charte territoriale suivants :
 - Médiation (sensibilisation, animation, mobilisation)
 - Architecture et patrimoine
 - Valorisation et/ou préservation des paysages
 - Valorisation et/ou préservation des savoir-faire (viticole, patrimonial, etc.)
 - Tourisme
 - Environnement et développement durable
 - Urbanisme et aménagement du territoire
 - Economie et développement local

Le contenu du projet pourra par exemple porter sur :

- La connaissance scientifique et historique du site des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrit au Patrimoine mondial, ou de la notion de Climat
 - La connaissance viticole des Climats
 - L'appropriation populaire de la notion de Climat
 - La dimension écologique et environnementale de la notion de Climat
 - La valorisation du petit patrimoine du site des Climats
 - La Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats
- Organiser la manifestation entre le 4 juin et le 25 juillet 2021. Les événements débutant pendant le Mois des Climats et se poursuivant ensuite seront également acceptés. Il vous sera possible de proposer une même manifestation plusieurs fois dans le Mois, par exemple, le même jour au même horaire
 - Être en adéquation avec les objectifs du Mois des Climats
 - Disposer d'un financement autonome
 - Proposer un accès gratuit pour le public, ou à prix modique (moins de 20 euros par personne)
 - Assurer l'organisation et la sécurité de son événement
 - S'engager à communiquer dans le cadre du Mois des Climats et à mettre en avant les valeurs des Climats et de leur inscription au Patrimoine mondial



Pour toutes informations contactez :
Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Delphine Thevenot-Martinez
Mail : communication@climats-bourgogne.com
Téléphone : 06 31 42 13 50